



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48838

Texte de la question

M. Pierre Carassus attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la réforme des transports sanitaires qui viserait à réserver exclusivement le transport des malades assis aux seuls véhicules sanitaires légers (VSL). VSL et taxis fournissent aux malades le même secours. De même, une formation aux premiers secours est requise pour l'examen de taxi. Cette réforme serait désastreuse pour de nombreux taxis ruraux dont une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transports et qui remplissent la véritable mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès aux soins à ces malades. Il lui demande de maintenir aux taxis le transport des malades assis et d'appliquer dans un souci d'économie le mode de tarification le moins élevé.

Données clés

Auteur : [M. Carassus Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48838

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1027